



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction interdépartementale
des routes Centre-Ouest**

PRÉFECTURE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Arrêté n° (F)25-03

fixant le nombre de postes ouverts au concours interne et externe d'Agent
d'Exploitation Principal des Travaux Publics de l'État au titre de
l'année 2025

LE PRÉFET,

VU le code général de la fonction publique, Partie Législative, Livre III : Recrutement ;

VU le décret n° 2016-1084 du 3 août 2016 modifiant le décret n° 2016 – 580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État et les décrets relatifs à l'organisation de leurs carrières ;

Vu le décret n° 2023-1410 du 30 décembre 2023, modifiant le décret n°91-393 portant statut particulier du corps des personnels d'exploitation des travaux publics de l'État ;

VU l'arrêté ministériel du 5 décembre 2007 modifiant l'arrêté du 24 janvier 1991, fixant les règles générales d'organisation, la nature, le règlement et le programme des épreuves du concours interne et externe ;

VU l'arrêté DIR Centre Ouest n°(f)25-01 d'ouverture du concours interne et externe d'agent d'exploitation principal des travaux publics de l'État au titre de l'année 2025;

VU l'arrêté préfectoral en date du 1^{er} décembre 2023 donnant délégation de signature à Monsieur Philippe FAUCHET, Directeur Interdépartemental des Routes Centre-Ouest, en matière d'administration générale ;

Sur proposition du Directeur Interdépartemental des Routes Centre-Ouest ,

Arrête

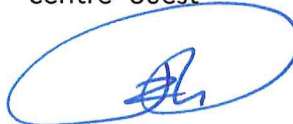
ARTICLE 1 : Le nombre total de poste offert au concours interne d'agent d'exploitation principal des travaux publics de l'État , au titre de l'année 2025, est de : 1

ARTICLE 2 : Le nombre total de poste offert au concours externe d'agent d'exploitation principal des travaux publics de l'État , au titre de l'année 2025, est de : 4

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de la Direction Interdépartementale des Routes Centre-Ouest est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A Limoges, le - 7 MAI 2025

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur interdépartemental des routes
centre- ouest



Philippe FAUCHET